Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260703-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 09 juillet 2026
Délibération n° 2026-07-03
Domaine d'intervention : 5.3
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le trois juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents : M. LINCOT Pascal, Mme PLOUZENNEC Edith, M. DOLOU Bruno, Mme PLOUHINEC Véronique, M. L'HER Ronan, Mme GARREC-LARVOL Françoise, M. LE CORRE Dominique, Mme LE LAN Mariannick, Mme CANEVET Marie-Renée, Mme CHAFFIN Sandrine, M. FAVE Laurent, Mme DUVAIL Nelly, M. HENAFF Emmanuel, Mme GUEGAN Sabrina, M. BERGOT Julien, Mme JESTIN Claire, M. BERGER Jérémy, M. CANO Paul, M. LE QUEAU Ronan, M. DAUBIGNE Marc, Mme CHEVAILLET Dominique, M. BIGER Pierre-Yves, Mme LE QUEAU Angélique.
Etaient absents excusés : M. PERON André, Mme COIGNARD Isabelle, M. CANEVET Anthony, Mme Viviane RAOUL.
Pouvoirs :
M. PERON André donne pouvoir à M. HENAFF Emmanuel.
Mme COIGNARD Isabelle donne pouvoir à M. BERGER Jérémy.
M. CANEVET Anthony donne pouvoir à Mme PLOUZENNEC Edith.
Mme RAOUL Viviane donne pouvoir à Mme CHEVAILLET Dominique.

Mme PLOUHINEC Véronique a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale de Finistère Ingénierie Assistance (FIA)

La commune de Pluguffan adhère à FIA depuis 2018 et a désigné le maire pour la représenter à l'assemblée générale (délibération n°2018-02-06 du 28 février 2018).

Suite aux dernières élections municipales, et en application de l'article 8.1 des statuts de FIA qui stipulent : « les communes sont représentées par leur maire ou son représentant », il convient de désigner un représentant en cas d'empêchement du maire.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et entend, pour information, la lecture du rapport du (de la) Président(e) du conseil d'administration sur les activités de la structure et la présentation du budget prévisionnel. Elle adopte les orientations d'activités de la structure pour l'année à venir.

Le conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260703-DE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de Finistère Ingénierie Assistance ;

Entendu l'exposé de Monsieur Dominique LE CORRE, adjoint au maire ;

Après en avoir délibéré,

- **Décide**, à 27 voix pour (contre :0 ; abstention :0), de procéder par vote à main levée à la désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale de Finistère Ingénierie Assistance en cas d'empêchement du maire.

Est candidat : M. DOLOU Bruno

- A 27voix pour (contre :0 ; abstention : 0), M. DOLOU Bruno est élu comme représentant à l'Assemblée Générale de Finistère Ingénierie Assistance en cas d'empêchement du maire.

Le Maire,

Pascal LINCOT